

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 16 décembre 2024 à 19 h 45 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents madame la conseillère Lyne Perras et monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 58.

24-12-245

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2025
4. Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
5. Calendrier des publications du bulletin municipal 2025
6. Ajustement de l'augmentation salariale annuelle des employés
7. Période de questions du public
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

24-12-246

3. **Avis de motion et présentation du projet de règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2025**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Ranger de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2025.

Une présentation de ce règlement est faite.

Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

ADOPTÉ

24-12-247

4. **Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roy, fait le dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement 496-24 sur la gestion contractuelle. Les citoyens pourront en prendre connaissance sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉ

24-12-248

5. **Calendrier des publications du bulletin municipal 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le nouveau calendrier des publications du bulletin municipal pour 2025.

ADOPTÉ

24-12-249

6. **Ajustement de l'augmentation salariale annuelle des employés**

CONSIDÉRENT QUE le manuel des employés de la municipalité sera révisé au courant de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le manuel indique que les salaires sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire bonifier le pourcentage d'augmentation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le conseil bonifie le pourcentage d'augmentation au 1^{er} janvier 2025 pour atteindre un montant de 2 %.

Que le conseil octroi à tous les employés le 2 % du changement d'échelon à partir du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ

7. **Période de questions du public**

8. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 00.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale